

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 28

votants 32

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le 04 DECEMBRE 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE,

Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes l. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, S. LAMBERT, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN,
S. DIET-PENCHINAT, MD. PAGES, C. BARRY, N. AUBERT,

Mrs. D. CHAMBON, C. PTAK, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, R. THIERS-
SIMON, C. LABARDE,

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. ML. ANZALONE (pouvoir à PH. MARTIN), M. TEISSIER (pouvoir à S. PONCHON), B.
REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGES)

ABSENTE :

Mme N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Monsieur PH. MARTIN

**20241204 – 24/FIN09. SIGNATURE DE LA CONVENTION DU CONTRAT
DÉPARTEMENTAL POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Par décision du Maire n°2024-077, datée du 24 mai 2024, la Commune a sollicité auprès du Département, au titre du Contrat Départemental de Transition Ecologique, une demande de financement pour le projet de création d'un centre nautique multifonctionnel.

Le montant de cette demande de financement était de 5 409 412.00 € sur un montant de dépenses subventionnables de 10 818 823.22 € HT. Ce contrat s'étalant sur une période triennale.

Par décision du 18 octobre 2024, la commission permanente du Conseil Départemental a approuvé la passation d'un Contrat Départemental pour la Transition Ecologique avec la Commune pour les années 2024/2026 pour un montant total de 5 409 412.00 €.

Ce montant est réparti en 3 tranches :

Tranche 2024 : 946 836.00€

Tranche 2025 : 3 998 411.00€

Tranche 2026 : 464 165.00€

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances/Administration Générale le 25 novembre 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune et le Département des Bouches du Rhône, pour le Contrat Départemental de Transition Ecologique 2024/2026

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 05 décembre 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

